



# Bac pro Commerce



VENTE

## Le diplôme

L'apprenti est présenté à l'examen d'Etat du Bac professionnel Commerce à l'issue de la troisième année de formation. Il reçoit également le diplôme de la CCI de Versailles Val-d'Oise/Yvelines délivré conjointement avec l'entreprise d'accueil, s'il a obtenu des résultats satisfaisants pendant les trois années de formation et s'il a passé avec succès les épreuves du Bac professionnel Commerce.

## Les objectifs de la formation

*Cette formation professionnelle dans le commerce permet de former des employés commerciaux autonomes et indépendants.*

**Trois pôles essentiels sont abordés durant la formation :**

- **Vendre** : préparer, réaliser et assurer le suivi et le développement des ventes
- **Gérer** : approvisionner, réassortir, participer à la gestion et à la prévention des risques
- **Animer** : promouvoir et organiser l'offre

## Déroulement de la formation

La préparation se déroule sur 3 ans selon le mode alternance école/entreprise :

- 1 semaine à l'IFA Adolphe Chauvin
- 1 semaine en entreprise

## Conditions légales

- Jeunes de 16 à 25 ans révolus sauf cas particuliers et dérogatoires
- Conclure un contrat de formation par alternance avec un employeur agréé ou habilité

## Modalités d'inscription

- Etude du dossier
- Entretien de motivation

Les sessions d'admission sont organisées à partir du mois de février.

Le dossier de candidature est disponible à l'IFA ou sur [www.ifa-chauvin.fr](http://www.ifa-chauvin.fr).

## Pré-requis

- Sortie de 3<sup>ème</sup>

## Perspectives professionnelles

Après quelques années d'expérience, il est possible d'accéder à des postes tels que :

- Adjoint ou responsable de point de vente,
- Adjoint ou chef de rayon.

## Secteurs d'activité

L'activité du titulaire de ce Baccalauréat professionnel s'exerce dans le commerce de détail en tant que vendeur.

## Contact

Catherine Malassigné  
01.30.75.38.22  
[cmalassigne@versailles.cci.fr](mailto:cmalassigne@versailles.cci.fr)  
[ifa.chauvin@versailles.cci.fr](mailto:ifa.chauvin@versailles.cci.fr)

## IFA Adolphe Chauvin

22, rue des Beaux Soleils  
95520 Osny  
BP 50206  
95523 Cergy-Pontoise Cedex  
[www.ifa-chauvin.fr](http://www.ifa-chauvin.fr)

## Rémunération et contrat de travail

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier par lequel un employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à un jeune travailleur une formation professionnelle méthodique et complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie au CFA.

Sous réserve de dispositions conventionnelles ou contractuelles plus favorables, l'apprenti perçoit un salaire dont le montant varie en fonction de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation faisant l'objet de l'apprentissage. Cette rémunération est calculée sur un pourcentage du SMIC variable de 25% à 78%.

Pour plus d'informations, consultez la fiche contrat d'apprentissage.

(source dictionnaire permanent social 2008)



**Cette formation est également accessible dans le cadre d'un contrat de professionnalisation.**

Pour plus d'informations, consultez la fiche contrat de professionnalisation.

### Programme de la formation

Enseignement général :

- Mathématiques
- Français
- Anglais
- Histoire - Géographie
- EPS

Enseignement professionnel :

- Techniques de vente et de merchandising
- Gestion commerciale
- Économie - Droit
- Arts appliqués

### Exemples de travaux confiés en entreprise dans le cadre de l'apprentissage

- Vente, organisation et animation de l'espace de vente
- Gestion d'une famille de produits

### Poursuite d'études envisageable

La poursuite des études peut se faire généralement vers :

- Un BTS Management des unités commerciales (MUC)
- Un BTS Négociation et relation client (NRC)
- Tout autre diplôme de niveau III

Tout sur les écoles  
du groupe CCIV  
[www.ecoles.versailles.cci.fr](http://www.ecoles.versailles.cci.fr)